

The logo for XAnge, featuring the word 'XAnge' in a white, sans-serif font centered within a red rectangular box. The background of the entire page is a golden-yellow digital theme with binary code (0s and 1s) and glowing circuit-like patterns.

Siparex XAnge Venture

LETTRE ANNUELLE FCPI LA BANQUE POSTALE INNOVATION 12

AU 31 DÉCEMBRE 2019

Cher Souscripteur,

Nous avons le plaisir de vous adresser la Lettre Annuelle du FCPI La Banque Postale Innovation 12 dans laquelle vous trouverez le détail de l'activité au cours de l'exercice écoulé.

Cette Lettre ainsi que la valeur liquidative afférente au 31 décembre 2019 ont été produites avant la crise sanitaire que nous vivons actuellement.

Au 31 décembre 2019, le Fonds détenait cinq participations actives dans son portefeuille.

Au cours de l'exercice 2019, le Fonds a procédé à la cession définitive des titres détenus dans la société Sculpteo, à une cession partielle de titres détenus dans la société Believe et à un réinvestissement dans la société Equanum (La Ruche qui dit Oui) correspondant à la seconde tranche du refinancement réalisé au cours du premier semestre 2019.

Dans la section « Focus Participation » en page 2 de cette lettre annuelle, nous vous détaillons la cession de la société Sculpteo ainsi que l'évolution de la société Studitemps.

Nous vous rappelons que le FCPI La Banque Postale Innovation 12 a procédé à **une deuxième distribution partielle** d'un montant de **150 € par part**, représentant 30% de la valeur nominale (500 €), au mois de décembre 2019.

Cette distribution fait suite à une première distribution, réalisée en octobre 2018, d'un montant de 200 € par part A.

A l'issue de cette 2^{ème} distribution, **le montant total distribué s'élève ainsi à 350 €** par part A, soit 70% de sa valeur à la souscription. Pour mémoire, ce fonds donnait droit à une réduction d'impôt sur le revenu égale à 22% du montant de la souscription.

Le Fonds a été prorogé une première fois jusqu'au 28 décembre 2020.

Afin de préserver au mieux les intérêts des porteurs de parts et de céder les titres des sociétés du portefeuille du Fonds dans les meilleures conditions possibles, la société de gestion a, en accord avec le dépositaire, décidé de **proroger la durée de vie du Fonds pour une deuxième et dernière période d'un an s'achevant le 28 décembre 2021**.

L'équipe d'investissement suit activement l'ensemble des participations du Fonds et poursuit la recherche de création de valeur au mieux des intérêts des porteurs de parts.

Nous vous précisons également que depuis le 1^{er} octobre 2019, la société de gestion Siparex Proximité Innovation a changé de dénomination sociale et s'appelle désormais **Siparex XAnge Venture**.

Nous vous rappelons que notre objectif est de soutenir l'entrepreneuriat, développer l'innovation et contribuer au maintien et à la création d'emplois durables.

Nous vous remercions de votre confiance.

L'équipe de gestion

À NOTER : 2^{ÈME} ET DERNIÈRE PROROGATION JUSQU'AU 28/12/2021

Retrouver toute l'actualité de vos Fonds sur www.siparexfondsfiscaux.com

Pour toute information complémentaire, votre Conseiller La Banque Postale se tient à votre disposition

Nous vous rappelons que la performance du Fonds est directement liée à celles des entreprises dans lesquelles il investit, qui pourront être positives ou négatives. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

I — PHILOSOPHIE D'INVESTISSEMENT

Avec un savoir-faire éprouvé depuis 1999 dans la gestion de Fonds de défiscalisation du lancement à la clôture, notre équipe, qui dispose d'une expertise spécifique dans les domaines du numérique, des technologies avancées à usage industriel (cleantech, optique etc...) et de l'impact, a un rôle d'accompagnement qui va au-delà de la participation financière. Elle apporte son expérience technologique et ouvre également aux PME innovantes l'accès au réseau de partenaires et d'investisseurs du Groupe Siparex, tout en accompagnant les dirigeants dans leur stratégie de développement.

Nous vous rappelons que les FCPI sont des placements non garantis en capital dont l'objectif est de renforcer les fonds propres des entreprises innovantes non cotées présentant des perspectives de croissance. L'équipe de gestion est chaque jour mobilisée afin de sélectionner rigoureusement et d'accompagner dans la mise en œuvre de leur stratégie les entreprises qui présentent les meilleures opportunités d'évolution, sans que cet accompagnement ne constitue en aucun cas une garantie de succès ou de performance.

2 — FOCUS PARTICIPATIONS

La société de gestion est amenée, dans l'intérêt des porteurs de parts, à exercer ses droits de vote lors des Assemblées Générales des sociétés dans lesquelles le Fonds détient des participations.

CESSION

SCULPTEO



Fondée il y a 10 ans par Clément Moreau, et Eric Carreel, Sculpteo est une start-up française de haute technologie, spécialisée dans la fourniture de services d'impression 3D en ligne pour les entreprises désireuses de lancer la production d'objets en petites séries, sans investir dans un outil de production coûteux.

L'entreprise propose un service à la demande, depuis la conception jusqu'à la réalisation du projet final, avec une centaine de compositions possibles de matériaux ou de couleurs dans des délais très courts. Depuis son lancement, Sculpteo a acquis une renommée internationale et continue à grandir en fournissant

des clients comme Dassault Systèmes, Withings, Bombardier ou encore le CNES.

Sculpteo emploie une trentaine de salariés dans ses locaux de Villejuif. Elle s'adresse aussi bien à des start-ups qu'à des PME ou encore des studios de design.

XAnge, entré au capital de Sculpteo en 2012, a cédé sa participation à BASF, en réalisant une excellente performance.

Guillaume Meulle, Partner XAnge : « Nous sommes très heureux de réaliser une cession industrielle avec un acteur qui a des enjeux forts dans l'impression 3D, secteur très dynamique, porté notamment par l'accélération des innovations sur les imprimantes 3D. Par son savoir-faire

logiciel et métier, le positionnement de Sculpteo a beaucoup de valeur, car la production d'objets en 3D reste complexe et nécessite un renouvellement constant des technologies. »



EN PORTEFEUILLE

STUDITEMPS



Fondée en 2008 à Cologne, Studitemps est l'agence d'intérim en ligne leader en Allemagne permettant à des étudiants en quête d'un travail temporaire d'effectuer des missions pour des entreprises connaissant des cycles d'activités récurrents.

D'une part, ces dernières peuvent recruter une main d'oeuvre flexible, qualifiée et répondre aux contraintes cycliques auxquelles elles font face.

D'autre part, les étudiants ont l'opportunité de postuler pour un travail temporaire et flexible, qui s'intègre dans leur emploi du temps et leur permet de financer des projets tout en ne s'engageant pas nécessairement sur le long-terme.

La société, en forte croissance, génère un chiffre d'affaires proche de 100 M€.

Les performances du Fonds sont directement liées à celles des entreprises dans lesquelles il investit, qui pourront être positives ou négatives.

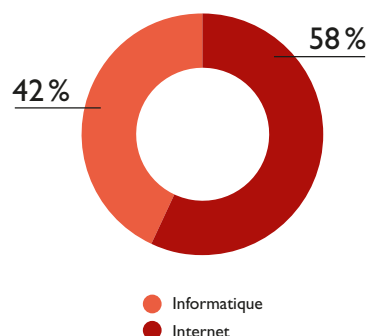
SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 2019

Actif net du Fonds au 31/12/19	11 044 K€
Valeur de souscription	500,00 €
Distributions totales	350,00 €
Valeur liquidative au 31/12/19	451,61 €
Valeur liquidative + distributions au 31/12/19	801,61 €
Evolution depuis l'origine (hors avantage fiscal)*	60 %
Evolution depuis l'origine (avec avantage fiscal)*	106 %

* hors droit d'entrée

Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des résultats futurs. Nous vous rappelons que le Fonds est un placement non garanti en capital.

RÉPARTITION SECTORIELLE DU PORTEFEUILLE



PARTICIPATIONS ACTIVES DU PORTEFEUILLE

BELIEVE	Distribution numérique de musique
EQUANUM (LA RUCHE QUI DIT OUI)	Plateforme d'e-commerce dédiée aux produits d'alimentation locaux
MISTER SPEX	Opticien en ligne
SIDETRADE	Logiciels pour la gestion financière de la relation clients
STUDITEMPS	Agence d'intérim en ligne pour le placement des étudiants à temps partiel

Autres placements — Conformément à la stratégie du Fonds, le solde des actifs peut être investi dans des placements de trésorerie et notamment des OPCVM monétaires. Il est rappelé que l'objectif sur cette classe d'actifs est de conserver la trésorerie nécessaire aux éventuels refinancements des sociétés du portefeuille.

PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES

Code ISIN	FR0011076991	Date de fin de vie minimum	28/12/2019
Date de création	2011	Date de fin de vie maximum	31/12/2021
Durée de vie	8 ans	Rachats de parts bloqués jusqu'à (2)	fin de vie du Fonds, prorogations incluses
Prorogation éventuelle (1)	2 x 1 an		

(1) La durée de vie du Fonds pourra être prorogée sur décision de la Société de Gestion.

(2) Conformément au règlement du fonds, aucune demande de rachat de parts n'est autorisée pendant toute la durée de vie du Fonds, hors cas dérogatoire : - décès, invalidité ou licenciement du porteur, de son époux(se), ou partenaire de PACS, soumis à une imposition commune. Le rachat des parts sera réalisé au prix fixé sur la base de la valeur liquidative qui suit la demande de rachat. Nous vous rappelons que la performance du Fonds est directement liée à celles des entreprises dans lesquelles il investit, qui pourront être positives ou négatives. Toute demande de rachat comprenant : un courrier de demande signé, une pièce d'identité et un RIB est à adresser par courrier à LA BANQUE POSTALE Service Nominatifs, 5 rue de la Céramique, 87090 LIMOGES CEDEX 9.

Adresse mail : nominatif.cnvm@abanquepostale.fr

FRAIS POUR LES PORTEURS DE PARTS DE LA GAMME DES FONDS LA BANQUE POSTALE INNOVATION

Conformément aux dispositions de l'article D.214-80-5 du Code Monétaire et Financier, la société de gestion vous informe du montant détaillé des frais et commissions, directs et indirects, perçus par l'ensemble des intervenants (Société de gestion, Commercialisateurs, Commissaires aux comptes, Dépositaire, etc.) de chacun des Fonds, et des conditions d'encadrement de ces frais.

MILLESIME DE FONDS (clôture au 31 décembre 2019)	ANNÉE de création	GRANDEUR Constatée (par part)	SOMME DE LA VALEUR LIQUIDATIVE ET DES DISTRIBUTIONS PAR PART (en €) FRAIS DE GESTION ET DE DISTRIBUTION RÉELLEMENT PRÉLEVÉS DEPUIS LA SOUSCRIPTION PAR PART (en €)									
			2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
La Banque Postale Innovation 9	2009	Valeur liquidative + distribution Montant des frais cumulés	485,68 29,49	456,45 47,39	441,68 65,08	480,42 82,20	645,57 100,59	573,03 119,68	647,53 149,00	565,75 167,38	573,72 177,31	
La Banque Postale Innovation 10	2010	Valeur liquidative + distribution Montant des frais cumulés	478,12 29,17	429,72 47,41	464,31 64,15	467,12 81,02	587,78 99,28	624,19 118,56	593,05 135,99	532,45 154,77	506,37 163,99	
La Banque Postale Investissement PME	2010	Valeur liquidative + distribution Montant des frais cumulés	487,35 21,41	483,81 39,67	526,00 58,44	487,09 77,19	525,92 96,25	555,46 114,05	581,38 124,37	564,97 136,78	582,10 143,23	
La Banque Postale Innovation 12	2011	Valeur liquidative + distribution Montant des frais cumulés		504,23 22,41	526,03 41,60	511,35 61,18	550,96 80,96	679,85 99,42	755,98 117,69	729,49 136,97	801,61 155,54	
La Banque Postale Innovation N°14	2012	Valeur liquidative + distribution Montant des frais cumulés			535,18 21,52	512,58 40,16	494,07 61,45	620,42 80,35	727,05 98,97	756,96 120,29	997,16 145,70	
La Banque Postale Innovation N°15	2013	Valeur liquidative + distribution Montant des frais cumulés				471,77 20,99	450,42 39,21	520,40 57,19	650,12 76,07	625,10 96,67	885,24 122,23	
La Banque Postale Innovation N°16	2014	Valeur liquidative + distribution Montant des frais cumulés					480,09 20,78	483,72 39,40	507,51 58,07	451,30 76,85	513,34 94,21	
Ambition Innovation	2015	Valeur liquidative + distribution Montant des frais cumulés					488,95 12,28	471,42 33,91	481,64 58,28	454,17 82,72	530,59 105,61	

Frais de gestion et de distribution (hors droit d'entrée) réellement prélevés depuis la souscription (calculés selon une méthode normalisée). Il s'agit donc du cumul des frais prélevés depuis l'origine du Fonds. Les montants des frais ainsi que les valeurs liquidatives, majorées des distributions, figurant dans ce tableau résultent d'une simulation selon les normes réglementaires prévues à l'article 7 de l'arrêté du 1^{er} août 2011 pris pour l'application du décret n° 2011-924 du 1^{er} août 2011 relatif à l'encadrement et à la transparence des frais et commissions prélevés directement ou indirectement par les Fonds mentionnés aux articles 199 terdecies-0A et 885-0V bis du code général des impôts.

MENTION GÉNÉRALE DE L'AMF

Votre attention est attirée sur le fait que l'argent est bloqué pendant la durée prévue au Règlement du Fonds, sauf cas de déblocage anticipé prévus dans le règlement. L'agrément de l'AMF ne signifie pas que vous bénéficierez automatiquement des différents dispositifs fiscaux présentés par la société de gestion. Cela dépendra notamment du respect par ce produit de certaines règles d'investissement et de la durée pendant laquelle vous le détenez.

AVERTISSEMENT GÉNÉRAL

L'avantage fiscal octroyé par la souscription du Fonds présente notamment des risques et des contraintes suivants :

— Une part significative du Fonds est investie dans des petites et moyennes entreprises non cotées. La valeur dans les actifs du Fonds n'est donc pas le résultat d'échanges sur les marchés financiers, mais de l'appréciation de la société de gestion et du commissaire aux comptes du Fonds.

— Une part importante des sociétés dont le Fonds est actionnaire n'est pas cotée ou l'est sur des marchés non réglementés sur lesquels s'opèrent peu d'échanges, engendrant un risque d'illiquidité du portefeuille dont certaines positions pourraient être soldées en contrepartie d'une décote d'illiquidité.

— Risque lié à la faible maturité de certaines entreprises cibles : la performance à l'échéance du Fonds dépend du succès des entreprises dans

lesquelles ils investissent. Une partie de ces investissements est réalisée dans des entreprises de création récente, qui présentent des risques de défaillance plus importants que des entreprises plus matures. « Les performances passées ne préjugent pas des performances futures ».

— Les rachats de parts lors de la liquidation du Fonds peuvent se faire à un prix inférieur au prix de souscription, il existe donc un risque de perte en capital.

Pour plus d'informations sur les risques spécifiques du Fonds, nous vous invitons à vous reporter à son règlement et DICI (Document d'information clé pour l'investisseur) qui sont disponibles sur le site internet www.siparexfondsfiscaux.com

Le rapport annuel de gestion du Fonds est disponible sur simple demande auprès de Siparex XAnge Venture.

Les appréciations formulées reflètent l'opinion de l'auteur à la date de publication et sont susceptibles d'évoluer ultérieurement. La société de gestion Siparex XAnge Venture - Groupe Siparex ne saurait être tenue responsable, de quelque façon que ce soit, de tout dommage direct ou indirect résultant de l'usage du présent document ou des informations qu'il contient. Les informations ne constituent en aucun cas une offre ou une sollicitation d'investir, ni un conseil en investissement ou une recommandation sur des investissements spécifiques. Les éléments d'information, opinions et données chiffrées sont considérés comme fondés ou exacts au jour de leur établissement en fonction du contexte économique, financier et boursier du moment et reflètent le sentiment à ce jour de la société de gestion. Elles n'ont pas de valeur contractuelle et sont sujettes à modification. Le présent document ne peut être reproduit, totalement ou partiellement, diffusé ou distribué à des tiers, sans l'autorisation écrite préalable de la société. Cette Lettre est un document d'information exclusivement destiné aux porteurs de parts et doit être traité de manière strictement confidentielle. XAnge est la marque de l'activité innovation du Groupe Siparex, spécialiste français indépendant du capital investissement, et sa société de gestion est Siparex XAnge Venture.

Pour toute information complémentaire, votre Conseiller La Banque Postale se tient à votre disposition.



Siparex XAnge Venture

27, rue Marbeuf
75008 Paris
T. 01 53 93 00 90

innovation@xange.fr
siparexfondsfiscaux.com
xange.fr

Société par actions simplifiée au capital de 1 245 200 € - 452 276 181 RCS Paris
Société de Gestion de Portefeuille agréée par l'AMF sous le n°GP-04000032 – N°TVA : FR 24 452 276 181